



De l'abside... ...à la glacière



BULLETIN MUNICIPAL AVRIL-MAI-JUIN 2022



Le Mot du Maire

Mes chers concitoyens

Voici votre dernier bulletin municipal. Comme pour les précédents, il traite des sujets d'actualité, des événements passés et réalisations à venir.

Je ne peux pas débiter ce mot sans avoir une pensée pour le peuple Ukrainien qui vit des moments que l'on pensait rangés dans les tiroirs de l'histoire. Comme toujours à Vinassan, la solidarité a été à la hauteur, vous avez été très nombreux à venir spontanément, apporter des couvertures, vêtements, médicaments. Soyez en très sincèrement remerciés.

Les travaux de la place Léon Blum vont débiter par les fouilles archéologiques imposées par la DRAC, puis suivra la réhabilitation de la place.

En premier lieu, va être créé un parking au complexe municipal afin que les riverains de la place puissent stationner leurs véhicules. Les festivités du printemps sont en cours de réflexion, tout d'abord la traditionnelle fête des saveurs vide grenier du 1^{er} mai, qui après 2 ans d'annulation reverra le jour cette année et, une nouveauté, le 1^{er} marché de la truffe d'été en collaboration avec les trufficulteurs Audois, puis bien entendu les festivités habituelles qui vous attendent. Elles sont mentionnées dans le flyer.

D'autres actions, conseils ou infos sont repris dans ce bulletin. Bonne lecture.

Didier ALDEBERT

La commune de Vinassan
soutient le peuple ukrainien



Dans ce numéro:

Page 1: Le mot du Maire

Page 2: Au cœur de l'actualité du village

Page 3: Au cœur de l'actualité du village

Page 4: Page pratique



Magazine trimestriel de la ville de Vinassan 9 rue Jean Jaurès BP1 11110 VINASSAN—Gratuit

Tél Mairie: 04.68.45.29.00 www.vinassan.fr, directeur de publication Didier ALDEBERT, Maire. Responsable de la rédaction: Sylvie BARRAU, adjointe chargée de la communication.

Au cœur de l'actualité du village

Collecte des déchets

En partenariat avec le Grand Narbonne, la municipalité a fait installer neuf nouvelles colonnes de collecte de déchets enterrées, à l'angle de la rue Marcellin Albert et de l'avenue du Dr Montestruc. Trois types d'installations similaires, fort appréciées des usagers, existaient déjà rue du 1er mai, rue Jean Jaurès et rue du four à chaux.



Le but est d'améliorer le cadre environnemental et de réduire les nuisances olfactives, de limiter la fréquence des collectes effectuées par le Grand Narbonne, diminuant ainsi les nuisances sonores. Ces containers sont d'une capacité de 3000 litres, cinq fois plus grande que celle des

containers à roulettes classiques.

Pour en faciliter l'accès, un trottoir a été réalisé par la société Colas et l'espace situé au dessus va être aménagé par les services techniques.

Travaux

Durant le premier trimestre, les services techniques ont réalisé de multiples travaux. Parmi ces divers chantiers entrepris citons le ravalement de façade, particulièrement réussi, du presbytère jouxtant l'église, l'abattage de trois grands pins qui, dans l'espace vert situé à l'extrémité de la rue Victor Hugo, représentaient une gêne et une menace pour les demeures voisines. D'autres arbres ont été, quant à eux, conservés après élagage.

Enfin, une plateforme bétonnée a été réalisée devant le sas d'entrée du boulodrome. Celle-ci va être couverte par une charpente et sa toiture, offrant ainsi un abri protégeant, tant du soleil que de la pluie ... heureusement plus rare dans notre belle région.



Le Comité des feux et forêts recrute ! ! !

Le CCFF de Vinassan, fort d'une cinquantaine de membres, fête cette année ses 35 ans ! Comme chaque année, les bénévoles se préparent à effectuer la surveillance du massif de la Clape, les après midi, de fin juin à fin septembre.

En alternance avec les comités de Salles d'Aude et d'Armissan, ils patrouillent par équipes de deux, à bord d'un véhicule tout terrain équipé pour ce type d'opération.

Ils sont en liaison permanente avec le PC forêt du SDIS, basé à Carcassonne, et sont chargés, en premier lieu, de surveiller et de prévenir tout départ de feu. Ils peuvent également être amenés à intervenir sur des feux naissants. L'information et la prévention du public font aussi partie de leurs attributions.

En dehors de la période estivale, ils ne restent pas inactifs, puisqu'ils participent à des stages de formation en salle ou sur le terrain.

Les personnes souhaitant avoir des renseignements pour rejoindre le CCFF peuvent s'inscrire en contactant la mairie au 04.68.45.29.00 ou en envoyant un mail à :

accueil@vinassan.fr



Changement des horaires de la Mairie

En raison du réaménagement du temps de travail des agents, les horaires de la mairie ont évolué.

Nous sommes heureux de vous accueillir du lundi au jeudi de 8h30 à 12h et de 13h30 à 18h et le vendredi de 8h30 à 12h et de 13h30 à 17h.

Le service urbanisme reçoit sur RDV uniquement, les après midi entre 14h et 16h.



Au cœur de l'actualité du village

Le 1^{er} marché de la truffe blanche de Vinassan

Le mois dernier, Monsieur le Maire Didier Aldebert, et les élus de la commission animations ont reçu à la mairie Monsieur Alain Giniès, Président de l'Association des Trufficulteurs audois accompagné de Madame Christelle Legrand, Animatrice.

Cette visite avait pour but d'officialiser la mise en place d'un marché aux truffes blanches d'été, chaque année fin juin, à Vinassan.

Durant cette rencontre, Monsieur Giniès tenait à rappeler combien son association était enchantée de s'associer à notre commune.

Didier Aldebert, pour sa part, indiquait à ses hôtes la volonté de l'équipe municipale de mettre en exergue et de valoriser le fruit des activités humaines de notre terroir Audois.

La trufficulture, tout comme la viticulture est parmi les plus belles ambassadrices de notre territoire.

Cette volonté se concrétisera dès le premier marché de la truffe blanche d'été, prévu le samedi 18 juin 2022 dans le magnifique parc de Thel. Cette initiative sera associée à un marché gastronomique réservé à d'authentiques producteurs, retenus pour leur savoir faire et proposant des produits phares du Pays Cathare.

Nous vous proposerons de nombreuses animations et une restauration, à base de produits locaux, jeux, musique et d'autres surprises ; évidemment la truffe sera à l'honneur.

Pour honorer cette "Première", ce marché de la truffe d'été sera parrainé par des personnalités notoirement réputées dans le domaine de la gastronomie ou du vin.

Ce samedi 18 juin 2022 sera une grande et belle journée pour l'ensemble des visiteurs et des producteurs.



Activités séniors à Vinassan

La rencontre entre la Mairie de Vinassan, et l'espace Séniors du Département Littoral représenté par Mme B. Sehebiade accompagnée de M. A. Brun, Psychologue de la Santé à l'IREPS, a été très instructive, avec des échanges riches. Il a été décidé la mise en place cette année de deux actions à destination des Séniors de la Commune.

Deux Activités seront proposées à nos Aînés du village:

- **Atelier Initiation Numérique**

Il se déroulera sur 8 semaines consécutives et sera animé par MSA Services, **les lundis 02-09-16-23-30 Mai et 13-20-27 Juin 2022 de 9h à 12h à la Mairie.**

- **Atelier Mémoire :**

Il se déroulera sur 12 semaines, et sera animé par l'IREPS (Institut de Ressources En Psychologie du Sport) en présence de 2 psychologues.

Il débutera par une conférence le **31 Août de 14h à 17h** et aura lieu **les mercredis 7-14-21-28 Septembre, 5-12-19-26 Octobre, 02-09-16-23 Novembre de 14h30 à 16h au Complexe Socio Culturel.**

Ces programmes proposés ne pourront recevoir qu'un nombre limité de personnes, entre 10/12.

Une inscription sera demandée en Mairie.



Petit atelier « La Clape en jeu »

En partenariat avec la mairie et la Médiathèque du Grand Narbonne, le PNR de la Narbonnaise propose un atelier ludique de découverte du patrimoine naturel, culturel et du paysage. Celui-ci est destiné à un public familial, enfants et parents, pour un moment de partage.

Nous vous donnons rendez-vous **le mercredi 27 avril de 17h à 19h à la bibliothèque de Vinassan.** L'atelier « La Clape en jeu » animé par Valérie Le Failler de l'association Lutins des Mers propose de vous sensibiliser aux milieux et à la biodiversité du massif de la Clape.

Une réservation auprès de la bibliothèque de Vinassan est demandée au **04.68.45.27.44** ou par mail **biblivinassan@gmail.com**

L'atelier est gratuit.



Parc naturel régional de la
Narbonnaise en Méditerranée



médiathèques
RESEAU DE LECTURE PUBLIQUE
DU GRAND NARBONNE



Vinassan
PORTE DE LA CLAPE

ALSH

Les inscriptions pour le centre de Loisirs qui aura lieu du **lundi 25 au vendredi 29 avril** à Armissan se feront jusqu'au

Élections 2022



Les élections présidentielles se dérouleront les dimanches 10 et 24 avril 2022. Elles seront suivies par les élections législatives les dimanches 12 et 19 juin 2022.

Si vous ne pouvez pas vous déplacer pour voter, vous avez la possibilité de donner

une procuration à la personne de votre choix.

! Nouveauté en 2022 ! Un électeur inscrit dans une commune A pourra donner une procuration à un électeur inscrit dans une commune B.

Pour plus de renseignements, RDV sur le site internet : **maprocuration.gouv.fr.** ou en gendarmerie, ou en mairie.

NUMÉROS UTILES

Centre de secours

18 ou 112

Pompiers Coursan

04.68.33.22.90

Gendarmerie

Urgence: 17

Vinassan

04.68.33.50.58

Samu social

115

Régie de l'Eau

04.68.33.83.27

Edf dépannage

0810.333.011

Gdf dépannage

0810.433.011

Déchetterie

04.68.45.21.54

ALMA 11 centre d'écoute contre la maltraitance des personnes âgées et adultes handicapés.

Numéro national d'appel : 3977

Emplois saisonniers de la commune

Comme tous les étés depuis plus de 20 ans, la commune recrute des saisonniers pour leur proposer une première activité salariée. Les contrats sont de 35 heures de travail. Le saisonnier doit habiter la commune et avoir eu 16 ans au 1er janvier 2022 et moins de 19 ans. Il ne pourra faire qu'une seule saison (règlement disponible en mairie).

Si vous êtes intéressés, merci de déposer votre CV et une lettre de motivation en mairie **avant le 31 mai**.

Le saviez-vous ?

Obligations Légales de Débroussaillage



L'arrêté préfectoral du 3 juin 2014 impose un certain nombre de règles concernant les végétaux présents sur votre propriété. L'objectif est de réduire la quantité de végétaux présents sur une parcelle afin, en cas d'incendie, de protéger votre famille et votre maison, de limiter le risque de propagation du feu, et de faciliter l'intervention des secours.

Ainsi, les haies et autres végétaux combustibles doivent être plantés à plus de deux mètres des points potentiels d'entrée du feu : toit, ouvertures, éléments de charpente.

De la même façon, les « bouquets d'arbres » ne doivent pas dépasser 15m de diamètre, et doivent

être espacé d'au moins 5 mètres.

Il ne doit pas y avoir de branches d'arbres sur les troncs en dessous de 2 mètres de haut.

Les haies doivent être taillées afin d'en limiter hauteur et profondeur.

Les voies d'accès doivent être dégagées afin de permettre l'intervention des pompiers : un passage de 3,5 m de large sur 3,5 m de haut doit être garanti.

Les végétaux morts doivent être enlevés, et peuvent être broyés et/ou évacués en déchetterie (attention : l'incinération est interdite).

En cas de non respect des OLD, le contrevenant s'expose à des amendes.

Vous trouverez toutes les précisions utiles sur les règles de débroussaillage sur le site de la préfecture de l'Aude.

Les Réflexes éco-citoyens, pensons-y !

Le printemps arrive, la nature renaît, vous allez préparer votre jardin...

Quelques « bonnes pratiques » peuvent permettre, là encore, de préserver notre planète :

Réservez un espace plus sauvage, en laissant par exemple une partie de votre jardin en friche, afin de « laisser faire la nature » et ainsi préserver la biodiversité.

Faites votre propre compost, issu des déchets alimentaires ou ceux de votre jardin. Vous aurez ainsi un beau jardin, avec de l'engrais naturel !

Evitez les désherbants chimiques et utilisez des insecticides biologiques. Pratiquez le paillage, le binage et autres alternatives.

Chaque geste compte, de la part de tous, dans notre quotidien. Nous dépendons de la planète, et la planète dépend de nous !



Tournages pour la télévision ou le cinéma à Vinassan

La ville de Vinassan, en partenariat avec le bureau des tournages de la Narbonnaise, créé par la mairie de Narbonne, établit sur la commune la liste de particuliers ou entreprises détenant un site ou une demeure pouvant servir de décor aux tournages de films, de séries ou de reportages. L'appel est également lancé à tout acteur, silhouette, technicien ou facilitateur souhaitant participer à ces réalisations.



La finalité de la démarche est de centraliser sur Vinassan ces candidatures, facilitant ainsi le choix pouvant être fait par les productions cinématographiques ou télévisuelles.

Si vous êtes intéressés nous vous invitons à contacter la mairie au **04.68.45.29.00**, ou à envoyer un mail à **accueil@vinassan.fr**, adressé au « bureau des tournages » avec votre nom, prénom, et numéro de téléphone.

Vous serez recontacté afin de remplir une fiche de renseignements correspondant à votre recherche.

Dispositif tranquillité seniors "Seniors, pour votre sécurité, ayez les bons réflexes!"

La gendarmerie assure jour et nuit des services de sécurité de proximité. Pour ceci, il y a un formulaire à remplir disponible à la gendarmerie ou à la mairie.



Défibrillateur

La commune a décidé d'acheter un second défibrillateur qui sera installé aux terrains de sport.

